



# COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU

**Séance du 22 août 2016**

*Sous la Présidence du Maire, Alphonse DECKER*

### ETAIENT PRESENTS :

Adjoints : Mmes Frédérique GLASSMANN, Sandrine LOMBARD et M. Gilles JACQUET

Conseillers municipaux : Mmes Nathalie HALLER, Esther MULL, Katja BASTIAN, MM Tobias SCHNEIDER, Emmanuel LANOE

### ABSENTS – excusés :

MM Daniel BURRUS, Cédric CEBECI et Marc ADOLFF

### Procuration : 01

M. Marc ADOLFF donne procuration à M. Emmanuel LANOE

Date de dépôt de la convocation : 17 août 2016

Conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Maire nomme un secrétaire de séance : Mme Nathalie Haller

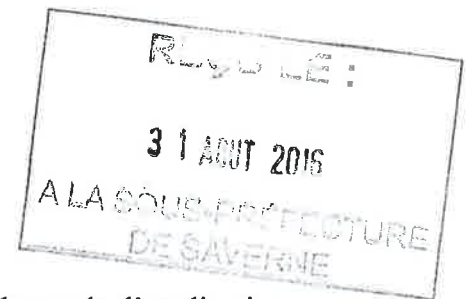
M. le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal du 11 juillet 2016, qui n'appelle aucune observation de la part des membres présents. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Avis favorable de tous les membres présents, pour ajouter le point à l'ordre du jour : avancement de grade pour Mme Céline GUYOT

### OUVERTURE DE LA SEANCE ORDRE DU JOUR :

### OBJET : Application du régime forestier

Présentation par Monsieur le Maire au Conseil Municipal le projet de demande d'application du régime forestier sur les parcelles suivantes, situées sur le territoire communal de Neuwiller-lès-Saverne :



Ban communal	Personne morale propriétaire	Désignation cadastrale			Contenance		
		N° de section	N° de parcelle	Lieu-dit	ha	a	ca
Neuwiller-lès-Saverne	Commune de Neuwiller-lès-saverne 7 rue du Gal Koenig 67330 Neuwiller-lès-Saverne	A	0884	STEIGTAL		80	80
		A	0885	STEIGTAL		87	30
		B	0031	STEIGARTEN		52	10
<b>SURFACE TOTALE A APPLIQUER AU REGIME FORESTIER</b>					<b>2</b>	<b>20</b>	<b>20</b>



## COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

Ces parcelles, majoritairement boisées, ont toutes les caractéristiques pour faire l'objet d'une gestion forestière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet,
- Demande à Monsieur le Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour l'application du régime forestier de 2 hectares 20 ares et 20 ca pour les trois parcelles cadastrales précitées, conformément aux dispositions du Code Forestier,
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut en cas d'empêchement, l'un quelconque de ses Adjointes, à signer tous documents et actes y relatif,
- Donne pouvoir à ces effets à Monsieur le Maire, ou à défaut en cas d'empêchement de ce dernier, à l'un quelconque de ses Adjointes.

Votes ;

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

### **OBJET : SDEA : rapport annuel 2015 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement**

Le Maire a présenté au Conseil Municipal :

- La synthèse globale et le rapport annuel 2015 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement présentés par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement

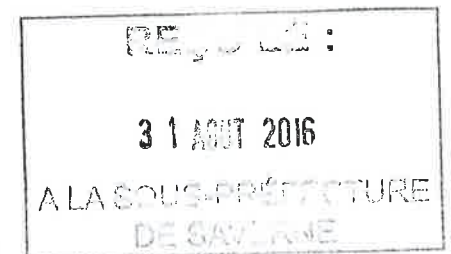
Les rapports ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, sont approuvés par le Conseil Municipal.

Votes ;

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0



### **OBJET : Avancement de grade et création de poste ATSEM**

Mme Sandrine LOMBARD, Adjointe au Maire, responsable des ressources humaines expose :

Considérant que l'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe (**agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles**) remplit toutes les conditions pour un avancement de grade au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe

Vu la délibération DCM135/2014 du 18/07/2014 fixant les ratios pour tous les grades à 100% ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- propose un avancement de grade pour :  
le poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe : nomination d'inscription sur le tableau d'avancement de 2016 au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe

Au vu de ces éléments, la commune décide de créer :

- Un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 27,60/ 35èmes soit 27 heures 36 minutes à compter du 01/09/2016.

Votes ;

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0



## COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

### DIVERS :

- Départ de M Lutz Joseph en date du 28/08/2016, à cette occasion une messe aura lieu à 10h30 à Weiterswiller.

Arrivé de M Lutz Cyrille : messe d'installation le 11/09/2016 à 15h à Bouxwiller, celui-ci résidera au presbytère catholique de Bouxwiller.

- Appartements de la Sibar : au vu de la reprise par la commune de tous les appartements gérés jusqu'à présent par la SIBAR, tous les membres du conseil sont invités à réfléchir sur une gestion optimale de ces locaux. Ce sujet sera à nouveau abordé lors d'un prochain conseil.
- Un nouveau boucher a demandé à la commune un droit de passage dans notre village avec sa camionnette. Afin de ne pas rentrer en concurrence avec celui déjà existant il est proposé de lui communiquer les dates des journées non couvertes. Les membres du conseil sont d'accord.
- Mme Katja Bastian, suite à un changement au niveau professionnel nous informe de sa démission de la Présidence de OMCSL et que sa présence au Conseil Municipal risque d'être irrégulière.

La séance est levée par M. le Maire à 21h30.

Vu pour être affiché le mercredi 24 août 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Neuwiller-lès-Saverne, le 23 août 2016

Le Maire :

Alphonse DECKER

